EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-105
Objet : Diverses rues
Chaussée rétrécie (par panneaux)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 11 mars 2022 présentée par la SARL AVOMARQ – Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – 64210 Bidart, afin d'effectuer le remplacement des panneaux de signalisation directionnelle et d'information locale,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, dans diverses rues, de rétrécir la chaussée (par panneaux) et d'interdire le stationnement, à compter du jeudi 24 mars 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 7 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, la chaussée sera rétrécie (par panneaux) et le stationnement des véhicules sera interdit, à compter du jeudi 24 mars 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 7 jours), dans les rues suivantes :

- Rue Victor Hugo,
- Quai de Brest,
- Rue du Port,
- Rue Saint Nicolas.

ARTICLE 2 : La SARL AVOMARQ sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 18 mars 2022
Pour le Maire
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monsieur Rodrigue Henrio

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)